



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

MAI 2013

CAHIER D'ACTEUR



Contribution de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor

Projet structurant pour notre territoire, la construction d'un parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc doit se positionner comme une opportunité stratégique au service du monde économique.

Il guidera, pour les années à venir, le développement d'une nouvelle filière liée aux énergies marines renouvelables au sein de laquelle les entreprises costarmoricaines et bretonnes doivent être activement associées.

► Un champ éolien pour préparer l'avenir

La Bretagne ne produit aujourd'hui que 10 % de l'énergie qu'elle consomme. Cette fragilité est un risque pour l'économie du territoire, son attractivité et le développement de ses entreprises.

Conscient de cette problématique, le réseau consulaire breton s'est clairement engagé, aux côtés du Conseil régional et de l'Etat, dans l'élaboration et la mise en œuvre du pacte électrique breton. Basé sur un triptyque mixant sécurité des approvisionnements, économie d'énergie et production électrique à base d'énergies renouvelables, cette démarche vise à engager un processus nécessaire de transition énergétique à l'horizon 2020. À cette date, la Bretagne atteindra une production électrique renouvelable annuelle de 3.600 MW, dont 1.000 MW pour l'éolien offshore et les énergies marines.

Pour y parvenir, la réussite du projet de parc éolien de Saint-Brieuc est déterminante. L'équipement offrira une puissance totale de 500 MW, soit une couverture de près de 9 % des besoins électriques régionaux. Il marquera surtout l'acte fondateur d'une politique volontariste et fédératrice de développement d'une filière industrielle des EMR en Bretagne.

Usine marémotrice hier, éolien en mer aujourd'hui, hydrolienne et éolien flottant demain. Les champs de croissance sont aussi nombreux que les ressources apparaissent inépuisables et renouvelables. Pleinement engagée, la CCI 22 entend rester vigilante sur l'intégration pleine et entière du projet porté par Ailes Marines dans ce pacte électrique breton, notamment sur le raccordement au réseau électrique afin de faciliter la compatibilité avec les autres sources de production.

Contribution de :

- **Chambre de commerce et d'industrie des
Côtes-d'Armor**

16, rue de Guernesey - CS 10514

22005 Saint-Brieuc cedex 01

Tél. : 02 96 78 62 00

► Un champ éolien pour le développement des entreprises

Depuis plusieurs mois, la CCI 22 est en ordre de bataille, avec tous les partenaires économiques et institutionnels du département, pour faire du champ éolien un tremplin industriel au service des entreprises locales, tant au niveau des fondations que de la conception des armatures ou de l'aérogénérateur.

Le tissu économique costarmoricain a montré sa capacité à se fédérer autour du projet. Les rencontres avec le consortium et les visites d'entreprises ont permis d'identifier les compétences. Cette mobilisation doit s'intensifier et les engagements pris par le maître d'ouvrage doivent être tenus.

Ailes Marines doit, pour cela, lever les incertitudes qui persistent aux yeux de nombreux dirigeants tentés par l'aventure... mais encore prudents sur les possibilités industrielles qui leur seront véritablement offertes. L'engagement doit aller au-delà des simples lettres d'intention.

La CCI 22 avance plusieurs pistes pour alimenter les réflexions d'Iberdrola, d'Eole-Res, d'Areva Wind, de Technip et de Neoen Marine qui disposent des leviers pour agir sur leurs nombreux sous-traitants de rang 1. A commencer par le strict respect, dans le cahier des charges édicté par l'Etat, d'intégrer des ressources locales pendant toutes les phases du projet.

Consciente des réalités du marché, la chambre consulaire, en lien avec Côtes d'Armor Développement, favorisera la mise en place des conditions permettant aux entreprises d'offrir un mix prix/qualité/délai compétitif. En outre, la CCI 22 veillera à l'équilibre juridique des rapports contractuels entre les donneurs d'ordre et les PME impliquées.

En parallèle, il apparaît pertinent que le consortium et ses partenaires industriels assurent la mise en place de programmes d'accompagnement pour l'amélioration des

performances des entreprises. A l'instar des programmes régionaux « Réseaux Performances Bretagne », la dynamique peut passer par un partage des savoir-faire (organisation industrielle et qualité) vers les PME/PMI bretonnes pour les préparer à relever les défis industriels qui s'ouvrent à elles.

Notre territoire doit tirer le bénéfice maximum de cet investissement de 2 milliards d'euros. Le véritable enjeu est d'arriver à créer une filière compétitive, structurée, intégrée et armée financièrement. Dans cette optique, la création, en bonne intelligence, d'une vaste coopération « grand ouest » avec les partenaires industriels normands et ligériens prendrait tout son sens. Elle permettrait de développer une offre suffisante pour répondre à l'ambition partagée par ces trois territoires de devenir une référence en matière d'énergies marines renouvelables, en France et en Europe.

Pour mener à bien ce processus de diversification, le soutien logistique et organisationnel d'Ailes Marines apparaît stratégique. Le consortium doit s'engager dans un accompagnement étroit de cette filière bretonne naissante. Ce soutien peut passer par une participation à des salons professionnels ; par la construction d'une plate-forme d'approvisionnement mutualisée des pièces conçues en Bretagne et convoyées vers les unités de production normandes ; et par la création, sur les sites industriels Areva au Havre, d'un pavillon breton, atelier d'assemblage et de tests des sous-éléments fabriqués sur notre territoire.

Sur le long terme, la Bretagne devra capitaliser sur la réussite annoncée du champ éolien de la baie de Saint-Brieuc. Les partenaires industriels du consortium pourront contribuer à cet essor en s'engageant sur un volume minimum d'activités, nécessaire à l'implantation d'une usine de production sur le port de Brest. Les entreprises bretonnes pourront ainsi se positionner sur d'autres parcs comme ceux annoncés dans le sud et l'ouest de l'Angleterre.

La création d'une nouvelle filière économique ne pourra toutefois se

faire sans une adéquation des besoins en main-d'œuvre avec l'offre de formation. Si d'une manière générale, les constructeurs assurent en interne les formations sur l'installation et la maintenance, Ailes Marines a tout intérêt à s'appuyer sur l'offre régionale existante.

De nombreuses structures sont capables de relever ce challenge. A commencer par les lycées techniques et maritimes qui pourraient intégrer dans leur programme des enseignements relatifs aux énergies marines. A Lannion, c'est le lycée Félix Le Dantec qui réfléchit à la création d'un bac pro « Exploitation et maintenance de parcs EMR ». Régionalement, le CFAI, les centres de formation du réseau consulaire CCI, et le lycée maritime de Paimpol, travaillent sur une offre complémentaire ne concurrençant pas les formations existantes dédiées aux autres filières.

Dans cette optique, il faudra relever les défis de l'attractivité des métiers et du financement. La CCI 22 souhaite que le consortium verse tout ou partie de sa taxe d'apprentissage auprès des établissements ayant des projets EMR en Bretagne.

► Un champ éolien au service du territoire

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor entend s'assurer que le port de maintenance s'implante bien dans le département et qu'il irrigue l'économie locale.

Acteur de référence de l'économie maritime costarmoricaine depuis plusieurs années, la CCI 22 a conscience que ce volet maintenance viendra renforcer les quatre autres secteurs d'activités qui composent aujourd'hui l'économie turquoise départementale (plaisance, pêche, commerce et réparation navale).

En année pleine, les opérations d'entretien engendreront des besoins locaux en main-d'œuvre de l'ordre de 140 postes, allant des techniciens à terre ou en pleine mer en passant par les marins travaillant sur les vedettes d'intervention. Sur l'ensemble de la période de construction et de maintenance, l'impact global d'un parc comme celui de Saint-Brieuc se situe au-delà des 2.000 emplois directs ou indirects créés.

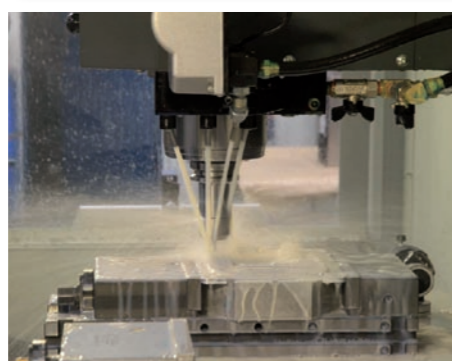
Les retombées économiques devront également irriguer le monde du tourisme. Au regard d'expériences menées

en Europe, la création d'une filière de tourisme industriel « verte et durable » est pertinente. Le champ éolien deviendra, dans cette logique, un axe de promotion et de communication pour le département. Il est attendu du consortium un appui concerté avec les acteurs œuvrant dans ce domaine, notamment le Conseil général des Côtes d'Armor qui mène actuellement une politique autour des territoires de destination.

Par ailleurs, si le développement du territoire est l'une des finalités du parc offshore, le milieu marin ne doit pas être oublié. La CCI 22 entend rester vigilante sur l'impact du chantier sur la faune et la flore. Il apparaît, par exemple, essentiel de réaliser l'ensouillage des câbles de raccordements, étape pilotée par RTE, le long des câbles déjà présents dans les fonds marins.

Par sa diversité, portée notamment par l'emblématique coquille Saint-Jacques, la baie de Saint-Brieuc dispose de l'un des écosystèmes les plus riches au monde. Dans ce sens, les discussions menées lors de la conférence régionale de la mer et du littoral, qui a posé les bases d'un mariage serein entre le monde de la mer et celui des EMR, doivent se poursuivre. La création d'un observatoire des pêches maritimes est prévue pour suivre l'impact du projet sur les ressources et conforter cette logique de filière durable et responsable.

Si des campagnes d'éradication des crépidules sont actées, il semble évident que la pêche costarmoricaine peut trouver des relais de croissance jusqu'ici inexploités : réensemencement des zones à blanc par des naissains de coquilles Saint-Jacques, mise en place de viviers à homards, étude sur l'effet de récifs artificiels des fondations jackets.





Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédits photos : CCI 22, ST Industrie.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 600 exemplaires.

©Vae Solis Corporate

►► Un champ éolien participatif au service des citoyens

Le futur parc éolien constitue une véritable opportunité pour le territoire et ses habitants. Nécessaire, le débat public permet de poser les bases d'une concertation favorisant une acceptabilité totale du projet sur le long terme.

Dans la période d'incertitude actuelle, cet investissement représente une perspective d'avenir, un vecteur collectif de mobilisation et finalement, un instrument de confiance auquel les entreprises, les acteurs du tourisme, les associations environnementales et le grand public doivent être pleinement associés.

La CCI 22 souhaite que le consortium mette en place des outils de mesure des retombées économiques, sociales et environnementales. Cet espace de concertation pourrait se positionner dans le prolongement du comité de suivi économique du parc éolien de Saint-Brieuc, instance copilotée par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général des Côtes d'Armor. Mise en place en mai 2012, cette instance comprend des groupes de travail spécifiques (projet industriel et accompagnement des entreprises, offre portuaire, formation, etc.) qui œuvrent, par leur réflexion, à poser les bases d'une dynamique territoriale et citoyenne.

La chambre consulaire attend qu'Ailes Marines s'implique, aux côtés des autres acteurs costarmoricains, dans une politique de marketing territorial « verte et durable ». L'engagement pourra passer par une contribution lors de campagnes de communication ou par la participation à un observatoire sur les prix de l'immobilier côtier. Au côté des entreprises, des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie pourront être menées à partir de programmes en cours ou de dispositifs à imaginer.

►► En conclusion

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor est aujourd'hui pleinement mobilisée pour permettre aux entreprises bretonnes, dont le potentiel industriel est réel, de devenir des acteurs incontournables dans la construction du futur champ éolien en baie de Saint-Brieuc.

Cet accompagnement s'effectue dans une logique de partenariat ouvert avec le consortium Ailes Marines. Toutefois, consciente que rien n'est encore acquis, la CCI entend rester vigilante jusqu'au bout pour que les retombées soient les plus importantes possibles pour notre territoire.